



## Tunisie

Source : «GEOATLAS.com  
© 2009 © Graphi-Ogre »

### Données générales

**Superficie** : 162 155 km<sup>2</sup>

**Capitale** : Tunis

**Monnaie** : le Dinar Tunisien (1TND=0,485EUR, au 01/02/2013)

**Langue** : Arabe

**Population** : 10,7 millions d'habitants en 2012  
(augmentation annuelle de 1,1%).



Source : «GEOATLAS.com © 2009 © Graphi-Ogre »

**Démographie** : La pyramide des âges montre une forte concentration de la population dans la tranche des 15-59 ans (65%) et un vieillissement de la population qui a réalisé sa transition démographique.

### Infrastructures

Le pays dispose d'un réseau d'environ 22 000 km de routes dont près de 65 % sont bitumées, avec environ 400 km d'autoroutes partant de la capitale vers Bizerte (Nord), Sfax (Sud) et Oued Zerga (Ouest).

Le réseau ferré national se répartit entre les voies interurbaines, de banlieue et urbaines :

- environ 2200 km de voies interurbaines ;
- une ligne de train de banlieue reliant Tunis à Borj-Cedria au Sud-Est, longue de 25 km ;
- une ligne de train de banlieue reliant Tunis à la banlieue nord, longue de 18 km : Tunis-Goulette-Marsa (TGM) ;
- un métro léger (Tunis) : 6 lignes, 45 km de réseau.

La Tunisie est dotée de 9 aéroports internationaux et de 7 ports ouverts au commerce international. La chaîne portuaire tunisienne s'étend sur 1 300 km de côtes.

### Données politiques

#### Type de régime

Indépendante depuis 1956, la Tunisie est une république dotée d'un régime présidentiel.

Le cinquième mandat du Président Ben Ali a été brusquement interrompu le 14/01/2011 par la « révolution tunisienne » initiée par l'immolation d'un jeune chômeur à Sidi Bouzid dans le centre déshérité du pays.

Une Assemblée Nationale Constituante a été élue le 23 octobre 2011 qui devait mettre en place une nouvelle constitution dans un délai d'un an, ce qui n'a pas été le cas.

Sur les 217 sièges de l'assemblée, le parti islamique Ennahda a remporté 89 sièges. Loin derrière, le Congrès pour la République (CPR, nationaliste de gauche) décroche 29 sièges, suivi par La Pétition populaire (liste indépendante d'un homme d'affaires controversé) qui remporte 26 sièges et devient la troisième force politique du pays, devançant Ettakatol (Le Forum, socialiste) qui n'obtient que 20 sièges. M. Mustapha BEN JAAFAR, leader du mouvement Ettakatol, a été désigné pour présider l'Assemblée Nationale Constituante. Les 3 partis Ennahda, CPR et Ettakatol ont formé une coalition d'où est issu le nouveau gouvernement mis en place le 13 décembre 2011 et dirigé par M. Hammadi JEBALI (Parti Ennahda).

Le 6 février 2013, l'assassinat de Chokri BELAÏD, avocat tunisien, défenseur des droits de l'homme et secrétaire général du parti politique « Mouvement des patriotes démocrates », a ouvert une crise politique sans précédent qui a conduit le Premier ministre, M. Hammadi JEBALI, à démissionner en raison du rejet par son propre parti de son idée de former un gouvernement de technocrates. M. Ali LARAYEDH, ministre de l'Intérieur sortant, a été désigné Premier ministre le 22 février 2013 et a formé un nouveau gouvernement reconduisant l'alliance sortante élargie à des indépendants.

Les prochaines élections, annoncées un temps pour le 23 juin 2013, ont été repoussées au dernier trimestre.

## Les principaux dirigeants :

**Chef de l'Etat :** M. Moncef MARZOUKI (CPR), depuis le 12 décembre 2011.

**Premier ministre :** M. Ali LARAYEDH (Parti Ennahda), depuis le 22 février 2013.

## Données économiques en 2012

### Principaux indicateurs économiques par pays

Indicateurs	Tunisie	France
PIB	45 Mds USD	1996,6 Mds EUR (2011)
Déficit public en % du PIB	6,6%	5,2% (2011)
Dettes publiques en % du PIB	45,7%	89,9% (3 <sup>e</sup> trim.)
PIB par habitant	4200 USD	-
Taux de croissance	3,2%	0%
Taux d'inflation	5,5%	2%
Taux de chômage	17,6%	9,9% (3 <sup>e</sup> trim.)

Sources : Commission Européenne, INSEE, FMI, Service Economique Régional.

### Situation économique

Alors qu'en 2011 l'économie tunisienne avait plutôt bien résisté aux chocs internes (Révolution) et externes (guerre en Libye, crise de l'euro, ralentissement mondial), force est de constater que la transition sera vraisemblablement plus longue qu'espéré. Même si la plupart des indicateurs économiques évoluent de manière favorable en 2012, ils sont loin d'avoir retrouvé leur niveau de 2010.

La reprise économique de la Tunisie demeure fragile, sensible à l'évolution des économies européennes et, surtout, très dépendante du soutien des bailleurs de fonds internationaux. Le pays n'a pas retrouvé le potentiel de croissance antérieur à la Révolution (moyenne de 4 à 5% par an). Le contexte social, ponctué par de nombreuses désillusions, reste marqué par des tensions régulières. La réduction du chômage qui touche surtout les jeunes (25% contre un peu moins de 20% pour l'ensemble) et des disparités régionales demeurent le principal défi.

Si la consommation interne semble avoir fortement tiré la croissance au premier semestre 2012, aucune donnée chiffrée ne vient confirmer la tendance au second semestre. Elle est notamment tirée artificiellement par la hausse des salaires, une politique de subventions accrues, une politique monétaire très accommodante et, surtout, un boom du secteur informel particulièrement lié aux flux parallèles vers la Libye.

Un léger rebond de l'économie est plausible en 2013 mais son ampleur sera fortement dépendante de la reprise du secteur du tourisme, du retour des IDE, de la situation en zone euro et de la capacité du gouvernement à entreprendre des réformes stabilisant l'environnement des affaires et relançant des projets porteurs.

## Situation financière

Le déficit budgétaire devrait atteindre 6,6% du PIB en 2012 (contre 3,2% en 2011), tiré par la hausse des dépenses en salaires et subventions. La dette publique totale atteint 45,7% en 2012 (44,4% en 2011 – tendance haussière probablement jusqu'en 2016). L'élargissement du déficit commercial impacte le déficit courant qui pourrait approcher 8,4% du PIB fin 2012 (3,9% en 2011). Les décaissements de financements internationaux ont permis de ramener en fin de période les réserves en devises à 120 jours, après être descendues sous les 100 jours au cours de l'année 2012.

La Banque centrale assure la continuité de fonctionnement du système de paiement ainsi que la capacité de financement bancaire de l'économie (injection de liquidités sur le marché interbancaire depuis la Révolution, qui explique en partie la hausse de l'inflation à 5,5%). La situation des banques reste également contrainte et leurs vulnérabilités accrues (créances douteuses réévaluées récemment par la BCT à 19%). La nécessaire recapitalisation des banques est estimée entre 3 et 7% du PIB selon le FMI.

A court et moyen terme, les risques principaux concernent le financement du budget et celui des déséquilibres extérieurs. Selon le gouvernement, le budget de l'Etat 2013 ne devrait enregistrer qu'une croissance de 4,9 % (par rapport à la loi de finance complémentaire 2012) et son déficit devrait être ramené à 5,9 %. Une réduction inédite des dépenses de subventions des produits de première nécessité est également annoncée : c'était déjà le cas sur 2012 mais les dépenses ont, in fine, été quasiment doublées. Les marges de manœuvre budgétaires seront, en 2013 comme en 2012, étroites.

## Politiques fiscale et économique

La gestion des comptes publics est marquée par la prudence. Le déficit budgétaire est contenu mais essentiellement à la faveur d'un gel partiel des dépenses d'investissement publiques.

L'économie tunisienne reste encore très réglementée et les réformes attendues se font lentement. Les autorités tunisiennes ont tendance à freiner toute initiative risquant de remettre en cause leur contrôle étroit sur des leviers essentiels de l'économie. La politique de privatisation est ainsi dominée par la prudence, la privatisation partielle étant souvent préférée à la privatisation totale.

Fragmenté, insuffisamment modernisé et encore dominé par les banques publiques, le secteur bancaire demeure confronté à des conditions d'exploitation difficiles, malgré l'amélioration observée depuis quelques années. En outre, l'épargne à long terme ne bénéficie pas d'une rémunération adaptée.

## Accords politiques, juridiques et multilatéraux

**La Tunisie a adhéré à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en juillet 1990**, après y avoir accédé depuis 1959 à titre provisoire.

**Membre originel de l'OMC** ([www.wto.org](http://www.wto.org)), la Tunisie a signé en 1994 à Marrakech les Accords instituant l'OMC, ratifiés et entrés en vigueur en 1995.

Elle est également signataire de l'accord général sur le commerce des services (AGCS) et de l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC).

En revanche, la Tunisie n'est toujours pas signataire de l'accord sur les technologies de l'information et de l'accord plurilatéral sur les marchés publics, conclus sous l'égide de l'OMC. Enfin, la Tunisie est soumise au mécanisme de règlement des différends et à l'examen de ses politiques commerciales par l'OMC. Elle participe aux négociations du cycle de Doha engagées depuis 2001.

Dans le cadre du processus de Barcelone lancé en 1995, **un accord d'association (AA) entre la Tunisie et l'Union européenne a été conclu en juillet 1995** et mis en œuvre en mars 1998. Il régit les relations entre la Tunisie et l'Union européenne et constitue le cadre de la coopération entre les deux partenaires dans les domaines politique, économique, social, scientifique et culturel. La Tunisie a été le premier pays de la région euro-méditerranéenne à signer ce type d'accord qui vise l'intégration du pays à l'espace économique européen et la création progressive d'un espace de libre échange.

**La zone de libre-échange entre la Tunisie et l'Union européenne pour les produits industriels est effective depuis janvier 2008**, soit deux années en avance sur le calendrier prévu de la grande zone euro-méditerranéenne de libre-échange.

A l'entrée de la Tunisie, les produits manufacturés européens ont bénéficié d'un démantèlement tarifaire progressif engagé de façon anticipée par la partie tunisienne dès 1996 et s'achevant le 1er janvier 2008 ; toutefois, pour quelques produits sensibles (i.e. confection, artisanat, automobile), la Tunisie prolonge effectivement la protection tarifaire.

Concernant les produits agricoles, outre l'octroi réciproque de contingents tarifaires préférentiels pour certains produits, des négociations sur la libéralisation ont été entamées début 2008. A ce jour, les avancées portent seulement sur certains principes de négociations (asymétrie des calendriers de démantèlement, notamment).

Le droit d'établissement des entreprises et la libéralisation de la fourniture de services sont également en cours de négociations depuis mars 2008. La Tunisie place son principal intérêt dans l'accès aux marchés de l'Union européenne pour ses prestataires de services aux entreprises (consulting, comptabilité, ingénierie, informatique, santé) dans le cadre de déplacements temporaires des personnes physiques (Mode 4), mais reste défensive sur l'accès à son marché domestique, alors que des intérêts offensifs importants sont identifiés pour les opérateurs européens, et en particulier français, dans les secteurs de la distribution, du tourisme, de l'environnement, des télécommunications et des services financiers.

Dans le cadre de la 9ème session du Conseil d'association Tunisie-Union européenne (UE), tenue à Bruxelles le 19 novembre 2012, la Tunisie a convenu avec l'UE d'un plan d'action qui concernera les domaines politique, économique, social et financier, au cours de la période 2013-2017 et qui devrait lui permettre de sceller un accord politique sur le **Partenariat Privilégié**. Cela devrait lui permettre de développer davantage son système productif, de promouvoir l'économie du savoir et d'adopter également une nouvelle politique industrielle. Sur le plan économique, des accords de principe sur la libéralisation du secteur agricole, de l'agroalimentaire et des services ont été retenus. Le potentiel que la Tunisie pourrait acquérir, en vertu de ce nouveau statut, est avéré et se situe non seulement au niveau des recettes mais également en matière d'acquisition du savoir-faire.

**La Tunisie a adopté le cumul pan-euro-méditerranéen de l'origine, instrument grâce auquel des marchandises peuvent être obtenues et fabriquées dans un certain nombre de pays, sans que le produit fini perde le bénéfice du traitement tarifaire préférentiel à l'entrée de l'Union européenne.** Il s'applique aux échanges que la Tunisie réalise avec les pays de l'Union européenne, les pays de l'AELE (Suisse, Liechtenstein, Norvège, Islande), la Turquie et les pays de l'accord d'Agadir (Maroc, Tunisie, Jordanie, Egypte). Ce dispositif intervient en particulier dans le secteur textile-habillement.

**La Tunisie est membre de l'Union de Maghreb Arabe (UMA)** qui regroupe également l'Algérie, le Maroc, la Libye et la Mauritanie ([www.maghrebarabe.org](http://www.maghrebarabe.org)). Ce projet, lancé en 1989, a pour objectif de construire une vision politique commune et un espace économique de libre-échange. Ambitieux sur le plan économique et commercial, l'organisation n'est toutefois toujours pas opérationnelle.

En février 2004, la Tunisie a signé avec l’Egypte, la Jordanie et le Maroc l’accord d’Agadir qui prévoit un démantèlement progressif des droits de douane sur les échanges des biens industriels, agricoles et agroalimentaires.

Dans le cadre de la Grande Zone Arabe de Libre-échange (GZALE ou GAFTA), la Tunisie accorde depuis le 1er janvier 2005, une franchise douanière qui couvre la quasi-totalité des produits industriels, agricoles et agroalimentaires. Sont membres de la zone de libre échange arabe les pays arabes qui ont ratifié la Convention et qui ont adopté le programme exécutif pour l’instauration de ladite zone. Il s’agit pour l’instant des pays suivants : l’Arabie Saoudite, le Bahreïn, les Emirats Arabes Unis, l’Egypte, l’Iraq, la Jordanie, le Koweït, le Liban, la Libye, le Maroc, le Sultanat d’Oman, le Qatar, la Syrie, le Soudan, la Tunisie, le Yémen et l’Autorité Palestinienne. Parallèlement, la Tunisie a signé de nombreux accords bilatéraux avec ses principaux partenaires arabes (Egypte, Jordanie, Maroc...). La plupart d’entre eux organisent un démantèlement progressif.

La Tunisie a également signé un accord de libre-échange avec les pays de l’AELE et avec la Turquie en 2004.

Par ailleurs, la Tunisie bénéficie, sur une base non réciproque, des avantages consentis dans le cadre du Système Généralisé de Préférence (SGP) par des pays tels que le Canada, les Etats-Unis et le Japon.

Enfin, la Tunisie envisage de négocier des accords avec les ensembles régionaux africains.

## Commerce extérieur

**Importations en 2012 :** 19,2 Mds EUR

**Exportations en 2012 :** 13,4 Mds EUR

**Poids de la France dans les importations de la Tunisie :** 18,8% des importations de la Tunisie (1<sup>ère</sup> place).

### Etat des lieux du commerce extérieur

Globalement, les importations tunisiennes ont augmenté de plus de 13% en 2012 par rapport à 2011 et les exportations tunisiennes de 5,8%, aggravant ainsi le déficit commercial du pays. Le taux de couverture a perdu 5 points, passant de 74,5 % en 2011 à 69,5% en 2012.

La France demeure le 1er partenaire commercial de la Tunisie, avec un déficit commercial en réduction.

Selon les douanes françaises, les échanges entre la France et la Tunisie se sont élevés à près de 7,4 Mds EUR en 2012, contre 7,6 Mds EUR en 2011, avec 3,6 Mds EUR d’exportations vers la Tunisie et 3,7 Mds EUR d’importations.

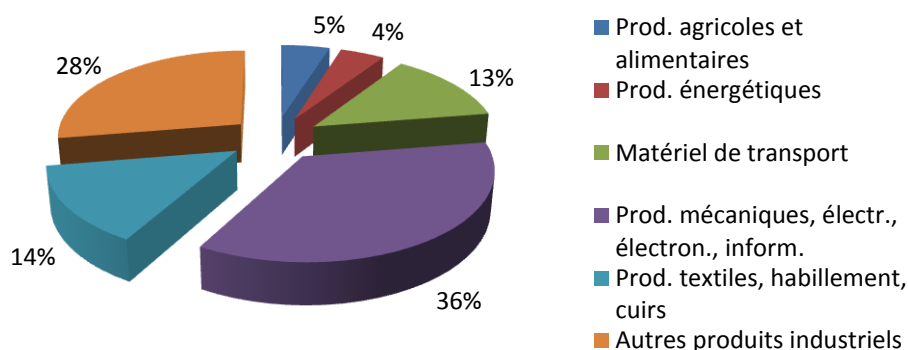
Si la balance commerciale s’est dégradée en défaveur de la France depuis début 2000, le déficit français est en réduction sur 2012, pour atteindre 148 M EUR, soit près de 3 fois moins qu’en 2011. Les importations françaises en provenance de Tunisie reculent de 6,6% et les exportations françaises progressent de 0,1%.

En 2012, nos exportations de produits des industries électriques, mécaniques et électroniques (IME) représentent près de 36% des flux (avec une hausse de 2,6% des exportations françaises) et le secteur du textile 14,2% (recul de 11,7% des exportations). Les exportations françaises de produits agricoles reculent de près de 27% et ne représentent que 2% des échanges (1,6% en 2011).

Pour mémoire, toutefois, ces évolutions doivent être observées dans le contexte particulier où près de 75% des échanges bilatéraux proviennent des relations commerciales avec les filiales françaises du secteur « off-shore » (bénéficiant d’un régime fiscal très avantageux), dont les flux d’approvisionnements et de réexportations en France se traduisent par une balance structurellement déficitaire.

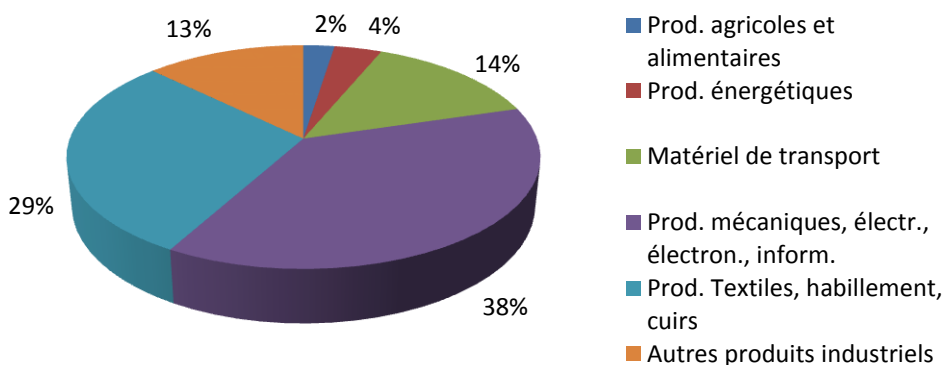
Selon les douanes tunisiennes, la France, toujours premier fournisseur de la Tunisie, voit sa part de marché reculer passant de 18,4% à 16,5% en 2012 (suivie par l'Italie – 14,2% - l'Allemagne – 6,9% -, la Chine -6,9%-). La France reste également le premier client de la Tunisie et est destinataire de 27% de ses exportations (18,9 % pour l'Italie et 8,2% pour l'Allemagne).

**Exportations vers la Tunisie en 2012**  
**Ventilation des importations tunisiennes en provenance de France**



Source : Douanes françaises

**Importations depuis la Tunisie**  
**Ventilation des exportations tunisiennes vers la France**



Source : Douanes françaises

## Les secteurs porteurs et la présence française

	Secteurs	Part de marché de la France
1	Machines et matériels mécanique et électrique	17%
2	Energie	4%
3	Textiles, habillement et cuir	28%
4	Produits pharmaceutiques	61%
5	Produits de l'agriculture et de la pêche	8%

Source : Ubifrance d'après l'Institut National de la Statistique - Tunis

## Les investissements

	IDE français en Tunisie	IDE tunisiens en France
	En millions EUR	
2008	447	21
2009	82	-46
2010	48	28
2011	6	-5

Source : Banque de France

## Les investissements

En 2011, les flux d'IDE ont été réduits de 30% par rapport à 2010 mais les IDE français ont moins diminué que ceux des autres pays (- 17% alors que pour l'ensemble des investisseurs la baisse a été de 25,7%). Les sociétés déjà implantées ont continué d'une manière générale à investir montrant ainsi leur confiance dans le pays.

La France occupe depuis plusieurs années la première place des investisseurs (fortement concentrés dans le secteur industriel exportateur), en stocks mais hors énergie (pourtant le premier secteur d'accueil des IDE en Tunisie). Au terme de l'année 2011, la France était toujours en tête des investisseurs étrangers en termes de nombre de projets, de montants investis et d'emplois générés.

En 2012, d'après l'Agence tunisienne de Promotion de l'Investissement Extérieur (FIPA), les IDE ont représenté 1,5 milliard d'euros, en augmentation de 79,2% par rapport à 2011 et de 27,4% par rapport à 2010. La FIPA explique, en grande partie, cette évolution par les opérations de privatisation et d'acquisition.

Grâce au rachat d'une partie du capital de l'opérateur de télécommunications Tunisiana, le Qatar devient, pour la première fois, le premier investisseur avec un montant de 398 MEUR, devant la France qui perd ainsi sa position de leader, avec un montant de 197 MEUR, suivie par l'Italie (68 MEUR) et l'Allemagne (52 MEUR).

La France compte le plus grand nombre d'entreprises établies en Tunisie (1 270 implantations et près de 118 000 emplois fin 2011). Cette présence est largement concentrée dans l'industrie manufacturière exportatrice qui absorbe environ les 3/4 de nos flux d'IDE. Dans les services, la présence de nos grands groupes reste limitée jusqu'ici par des quotas de prise de participation. Les principales filiales concernent : le secteur bancaire (BNP-Paribas, Société générale, BPCE), les assurances (Groupama), la grande distribution (Carrefour, Casino, Auchan depuis 2012), la distribution pétrolière (Total), le tourisme (Fram, Club Med, Accor - qui a ouvert un nouveau Novotel/Ibis en centre-ville en 2012), la pharmacie (CEVA, Sanofi, Pierre Fabre), l'industrie (Air Liquide, Schneider, EADS/Aerolia, SAGEM, BIC depuis 2012), les centres d'appels (Téléperformance) ou les SSII à vocation exportatrice.

## Environnement des affaires et conseils pratiques

### Les usages du pays

En raison des liens historiques entre la France et la Tunisie, de la proximité des réglementations souvent héritées ou influencées par le droit français, de la pratique répandue de la langue française, l'entrepreneur français peut s'attendre à un cadre des affaires familier.

Il faut néanmoins garder à l'esprit qu'il existe en Tunisie de nombreuses spécificités qui, dans une certaine mesure, peuvent constituer autant de limites à la bonne pratique des affaires. On citera :

- les habitudes de travail (séance unique en été et pendant le Ramadan, difficultés pour passer de la théorie à la pratique ou pour appréhender la portée des notions de qualité ou de service) ;
- le formalisme de l'administration tunisienne et la centralisation de ses processus de décision ;
- l'usage de la langue arabe (oral et écrit) très courant dans les relations avec certaines administrations telles que celles de l'Intérieur et de la Justice ;
- le soin à apporter dans la rédaction des actes constitutifs d'une société conjointe. Les relations entre partenaires et leurs attributions doivent y être très clairement fixées ;
- le strict respect du texte et des procédures écrites, compte tenu du formalisme de l'administration tunisienne. La Tunisie est un Etat de droit souverain avec une tradition juridique forte et un dispositif légal et fiscal particulièrement complet et précis, l'un des mieux structurés du monde arabe.

### Les pratiques commerciales

L'entrepreneur français ne doit pas s'attendre à un environnement des affaires semblable à celui qu'il pourrait rencontrer en France ou dans l'Union européenne.

L'exportation en Tunisie recouvre deux réalités très différentes, selon que les ventes sont destinées au marché domestique ou au secteur exportateur, dit « offshore ». Dans ce dernier cas, elles bénéficient d'un régime juridique, douanier et fiscal préférentiel. Par ailleurs, les implantations offshore sont souvent des filiales de grands groupes européens et leur pratique des affaires s'avère, de fait, assez familière pour l'exportateur français. En revanche, la vente sur le marché domestique présente des particularités réglementaires et peut parfois se heurter à des différences culturelles et une pratique locale des affaires.

#### **De nombreux moyens de paiement disponibles selon la relation de confiance avec le partenaire commercial**

Lors d'une première relation commerciale, il est préférable de recourir aux moyens sécurisés tels que le crédit documentaire irrévocable et confirmé. Cette technique, bien que courante en Tunisie, se caractérise par sa lourdeur et son coût relativement élevé.

S'agissant d'une relation commerciale régulière, le virement « swift » présente le meilleur rapport qualité-prix. C'est un moyen de paiement fréquent et peu coûteux. Il est conseillé de le sécuriser par une garantie bancaire.

L'encaissement documentaire avec aval est également fréquent mais présente l'inconvénient de délais longs des règlements.

La lettre de change appuyée d'un aval bancaire est utilisée dans les cas d'une relation de confiance. En revanche, le billet à ordre est peu courant.

La monnaie de facturation des exportations françaises en Tunisie est l'euro. En règle générale, c'est l'importateur tunisien qui subit la monnaie du fournisseur et prend à sa charge le risque de change.

Les délais de paiement sont compris entre 30 jours et 12 mois, selon l'accord des partenaires. Ils peuvent être exceptionnellement plus longs. La moyenne est de 90 jours.

Le risque de paiement existe, surtout pour des opérations non sécurisées (risque client plutôt que risque de non-transfert). Il est moindre pour les engagements par signature. Les risques d'impayés varient selon les secteurs.



## Conseil

### *Bonnes pratiques dans la prévention de la corruption*

En matière de commerce international, le paiement de « faveurs » peut s'avérer une pratique courante afin de favoriser la conclusion d'une affaire. Une quelconque facilité (matérielle ou pécuniaire) peut être attendue en échange de services fournis par l'administration, ou par d'autres entreprises. Ainsi, certaines entreprises qui travaillent régulièrement à l'international peuvent être invitées à payer des pots-de-vin en vue de gagner des contrats, ou des « pourboires » afin d'obtenir un traitement prioritaire de leur dossier au sein des administrations.

L'entreprise doit cependant être consciente que pratiquer la corruption peut être dangereux d'une part parce que certains pays la condamnent fortement au travers de mesures anti-corruption, d'autre part parce que la corruption peut avoir des implications directes sur la gestion de l'entreprise.

Le manager international doit être très attentif à tracer une ligne distincte entre « la voie raisonnable » pour faire du commerce international, et des pratiques relevant directement de la corruption. Les pots-de-vin ouvrent la voie à une performance de mauvaise qualité et à la perte de repères moraux parmi le personnel de l'entreprise. La corruption mène à la propagation de pratiques commerciales contraires à l'éthique.

C'est pourquoi l'OCDE a adopté une convention, en décembre 1997, sur la lutte contre la corruption qui établit des normes juridiquement contraignantes tendant à faire de la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales une infraction pénale et prévoit un certain nombre de mesures visant à mettre en œuvre efficacement cette infraction.

Notre Agence souscrit aux principes de cette convention et invite l'ensemble de ses clients à prendre connaissance du décret n° 2000-948 du 28 septembre 2000 portant publication de cette convention et à en mesurer les enjeux dans le cadre de leurs pratiques professionnelles.

## Pour en savoir plus



Guide des affaires  
**TUNISIE**  
Mai 2012

[Commandez-le...](#)

UBIFRANCE vous propose quatre gammes complètes de produits et services d'accompagnement pour vous aider à identifier les opportunités des marchés et à concrétiser vos projets de développement international.



• **Gamme Conseil** : pour obtenir la bonne information sur les marchés étrangers et bénéficier de l'expertise des spécialistes d'UBIFRANCE.



• **Gamme Contact** : pour identifier vos contacts d'affaires et vous faire bénéficier de centaines d'actions de promotion à travers le monde.



• **Gamme Communication** : pour communiquer à l'étranger sur votre entreprise, vos produits et votre actualité.



• **Volontariat International en Entreprise (VIE)** : pour optimiser votre budget ressources humaines à l'international

Retrouver le détail de nos produits sur : [www.ubifrance.fr](http://www.ubifrance.fr)

#### © 2013 – Ubifrance

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse d'Ubifrance, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle.

#### Clause de non-responsabilité :

Ubifrance ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés.

Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Ubifrance ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.

Prestation réalisée sous système de management de la performance certifiée BVC ISO 9001 : 2008

Auteur : UBIFRANCE Tunisie – Bureau de Tunis

Adresse : 1 place de l'Indépendance  
1000 Tunis  
Tunisie

Rédigée par : Michèle FEKI avec l'aide du Service économique régional de Tunis

Revue par : Zohra SADOK

Version originale du : 5 janvier 2011

Version mise à jour le 27 février 2013